

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 OCTOBRE 2012

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Marc CHENEVOY, Raymond CHENEVOY, Diény DURAND, Anthony GAUTHERON, Anthony GOULUT, Fernand LORNET, Gabriel MOULIN, Michel PEYPE, Jean-Marie ROSAY

**Excusés** : Julien DURAND avec pouvoir à Diény Durand,  
Stéphane BOUVERET avec pouvoir à Gabriel Moulin

**SECRETAIRE** : Diény DURAND

*Le compte-rendu de la séance précédente du 30 Août est adopté à l'unanimité*

### I° - TRAVAUX de VOIRIE – DDT - Choix des entreprises

1. En collaboration avec la DDT, nous avons organisé un appel d'offres pour traiter les travaux de voirie retenus selon les Conseils précédents.
  - Route de l'étang: 130m de réfection de la chaussée. Subvention de 11 010.89 €
  - Route de St François: Remise en état de l'écoulement des eaux pluviales et mise en sécurité des accotements, subvention de 6 180.55€

La procédure de sélection des entreprises a été bouclée le vendredi 6 Octobre. Quatre entreprises ont participé valablement et les dossiers ont été examinés et retenus.

Rougeot pour un montant HT de 48 44,67€  
Roger Martin pour un montant de 46 996,75€  
Noirot pour un montant de 45 215€  
Wawrzyniak pour un montant de 35 498€

Après analyse, la DDT propose de retenir la société Wawrzyniak d'Abergement la Ronce.

L'estimation de la DDT était de 50 938,60€. Les subventions obtenues étant de 17 191,44€, il reste à la charge de la commune un investissement de 18 306,55€ HT.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la DDT et donne pouvoir au Maire pour procéder à la notification du marché à la société WAWRZYNIAC pour un montant de 35 498€ HT et pour établir les documents nécessaires à cette transaction. Le suivi des travaux sera fait conjointement avec la DDT Beaune dans le cadre de la convention ATESAT.**

2. Le pont de l'étang du Milieu a été réparé en septembre par l'entreprise Magnin TP pour un coût partagé entre les deux communes de Samerey et Laperrière avec également une participation du propriétaire de l'étang.  
Le coût pour notre commune est de 991,09 euros.
3. Les travaux de réduction de l'éclairage public seront réalisés mi-octobre par la société SPIE sous les directives du SICECO.  
La coupure de l'éclairage est programmée entre Minuit et 5 heures du matin tous les jours, à l'exception de l'éclairage pour les nuits de Noël, Jour de l'An, 14 Juillet.

## II° - SYNDICAT DES EAUX - TRAVAUX

1. Un projet de fusion est en cours de discussion entre le Syndicat des Eaux de Laperrière et le Syndicat des Eaux du Pays Losnais. Ce projet porte sur la mise en commun de la distribution de l'eau potable pour toutes les communes et sur les réseaux d'assainissements pour les communes déjà équipées. La fusion doit être effective d'ici Janvier 2014.
2. Les travaux de remplacement de nos canalisations d'eau sont toujours pris en compte, ils ont été ralentis par le projet de fusion, mais ces travaux seront réalisés en 2013 avant la fusion, la reprise de leur planification va reprendre.

## III° - REGLEMENT DU BOIS - AFFOUAGES

Une réunion sur le règlement du bois a eu lieu en Mairie le vendredi 21 Septembre à 18 heures en Mairie dans le but de revoir les conditions d'exploitation du bois et des affouages. Le règlement d'affouages d'Abergement-la-Ronce est étudié comme exemple.

Un document écrit appelé « Règlement du Bois » regroupera les conditions d'attribution des affouages, le mode de partage des lots, le règlement d'exploitation, la taxe d'affouage, les responsabilités des affouagistes.

Une décharge qui définit les conditions d'exploitation des lots et dégage la responsabilité de la Commune de Samerey sera signée par chaque affouagiste lors de la remise des lots de bois.

La coupe N°6 de cette année est une coupe blanche, le prix du lot est fixé à 35 euros. Ce prix est fixé chaque année par le Conseil selon le règlement.

**L'inscription des affouages est ouverte à partir du 15 Octobre selon le document qui sera distribué dans les boîtes aux lettres, il devra être retourné en Mairie au plus tard le 31 Octobre. Le tirage des lots d'affouage aura lieu le jeudi 15 Novembre à partir de 17h30 en Mairie.**

A cette occasion chaque affouagiste réglera le montant de son affouage de 35 euros par lot et signera la décharge correspondante.

**Le Conseil Municipal charge le Maire de rédiger le « Règlement du bois », la Commission du Bois d'organiser les inscriptions et le tirage des lots au 15 Novembre, avec remise du Règlement et signature de la décharge de responsabilité.  
Le prix du lot d'affouage pour la coupe N°6 de 2012-2013 est fixé à 35 euros.**

#### IV° - ENTRETIEN DE LA SALLE DE CLASSE

La rentrée des classes s'est effectuée normalement, Notre institutrice Aline Ferreira est satisfaite des conditions d'accueil de l'école.

Il est prévu de repeindre la salle de classe pendant les congés de Toussaint avec l'employé Communal et une aide extérieure et le concours de quelques volontaires.

Le Maire propose de faire appel à l'Association Intermédiaire d'insertion « Domicile Services » du Secteur de Genlis. Une personne de notre canton de St Jean de Losne est disponible pour nous donner un coup de main la première semaine de Novembre selon les conditions de mise à disposition de l'Association à 17,70 euros de l'heure.

Nous devons préparer la salle dès le début des vacances de Toussaint, à fin Octobre pour que les travaux puissent être terminés avant le rentrée de début Novembre.

Un échafaudage sera prêté par Anthony Goulut.

Le budget d'achat de peinture, petit matériel et la personne pour aider est estimé à 1000 euros.

Les bénévoles seront bienvenus pour préparer et remettre la salle en place.

#### V° - BATIMENTS COMMUNAUX - MISE EN COMMUN DE RESSOURCES

Le Maire soumet au Conseil une réflexion sur l'utilisation des bâtiments communaux en liaison avec les communes environnantes pour mettre en commun un certain nombre d'activités, en considérant les points suivants:

- Compte tenu des difficultés de réaliser un Sivos, des orientations de l'Education Nationale sur la restructuration des horaires, la prévision de mettre en place des activités périscolaires après les heures d'école restent des inconnues mais peuvent nous être imposées rapidement, de la mise en place progressive de l'informatique dans les classes primaires,
- Les crédits sont très difficiles à obtenir pour rénover ou équiper une classe,
- L'école de Laperrière compte maintenant deux classes CP et CM1-CM2, dont une pour les CP en préfabriqué qui coûte cher en fonctionnement, il faudra considérer construire une extension et un bureau des Maîtres,
- On doit donc se poser la question de regrouper ou non la classe de Samerey de CE2-CM1 sur Laperrière ?
- Ce qui signifierait de disposer du local de l'école pour d'autres activités à définir.
- Notre logement est vide et pourrait être loué ?

- La salle des fêtes de Laperrière pourrait être mise à disposition des autres villages,
- Les dotations financières de l'Etat étant en baisse régulière, les budgets de fonctionnement en hausse, les marges de manœuvre deviennent donc de plus en plus étroites. Pourquoi ne pas mettre en commun nos idées et ressources avec les autres communes pour mieux s'organiser et faire plus avec les mêmes moyens?
- Un groupe commun de réflexion intercommunal peut être mis en place pour étudier ces questions.

#### **VI° - ETUDE FINANCIERE KPMG - DIPC**

Le Cabinet KPMG a fait une étude approfondie sur la fiscalité des 37 communes regroupées dans Rives de Saône, il en ressort qu'il y a de grandes disparités fiscales entre les communes. Le Maire propose de résumer la situation pour Samerey de façon à en débattre clairement au moment d'établir le budget 2013. Notre fiscalité étant très basse par rapport à nos voisins, nos moyens s'en trouvent d'autant limités. Affaire à suivre.

Le Conseil communautaire du 29 Septembre 2012 portant sur la modification des abattements des taxes locales a décidé de ne pas changer les modalités de calcul de ces taxes.

Nous avons reçu la somme de 384euros au titre de la dotation du Fonds de Péréquation Intercommunal (DIPC selon paragraphe VI du Conseil du 8 Juin 2012).

#### **VII° - FETES DE FIN D'ANNEE**

La distribution des colis pour les personnes âgées de plus de 70 ans aura lieu le samedi 15 décembre.

Le repas de fin d'année pour les Anciens, les Conseillers et les employés communaux aura lieu le Dimanche midi 16 décembre. Les conjoints sont invités moyennant une contribution de 20 euros.

Un goûter de Noël sera organisé pour les enfants de l'école avec décoration du sapin, juste avant le départ pour les vacances de Noël.

#### **VIII° - QUESTIONS DIVERSES**

- La commune de Brazey-en-Plaine rejoint la Communauté de Communes Rives de Saône, elle quitte la communauté de la Plaine de Genlis, portant à plus de 22 000 le nombre d'habitants et à 38 le nombre de communes du périmètre de la CCRS. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour établir une délibération sur l'acceptation de cet élargissement.

- Une délibération rectificative est adoptée à l'unanimité pour rétablir des lignes d'écriture comptables de notre budget 2012. Les résultats sont inchangés. Le tableau rectificatif ci-dessous est validé par la Trésorerie de St Jean de Losne.

C/001 Dépenses	C/002 Recettes	C/1068	D021	R023
5 549,06	64 679,07	5549,06	10950,94	10950,94
Dépenses d'investissement		34250,74	+ 4047,58	38298,32
Recettes d'investissement		34250,74	+ 4047,58	38298,32
Dépenses de fonctionnement		95222,26	- 4798,32	90423,94
Recettes de fonctionnement		147947,89	- 750,74	147197,15

- Selon les Directives de L'Education Nationale, dans le cadre des mesures de sécurité, nous sommes amenés à poser une serrure sur le portillon qui donne sur la cour d'école côté abri bus.
- Il est demandé aux parents de se garer en dehors de la zone réservée au bus scolaire pour permettre un meilleur arrêt du bus et assurer une plus grande sécurité des enfants au moment de la descente et de la montée dans le bus.
- Les horaires de travail de l'employé communal ont été définis pour les trois communes concernées: Charrey, Lanthès et Samerey.
  - Horaires d'été du 15 Avril au 15 octobre: 6h 30 par semaine
  - Horaires d'hiver du 15 Octobre au 15 Avril: 3h 30 par semaine
- Les devis obtenus pour la mise en place de columbariums au Cimetière se situent entre 5 700 et 7 500 euros pour 12 emplacements selon les modèles.
- La réunion annuelle de présentation du bilan des actions et résultats de la Communauté de Communes Rives de Saône se tiendra le vendredi 12 octobre à 19h à Chamblanc. Les conseillers sont invités à cette réunion et pourront poser les questions qu'ils désirent sur le fonctionnement de Rives de Saône.
- Gestion des déchets ménagers.
  - Une suggestion est proposée en conseil pour améliorer le fonctionnement du service de collecte des ordures ménagères. Peut-on dans le forfait actuel de 12 levées par an, soit 1 par mois, moduler le forfait pour passer à une levée supplémentaire sur les 4 mois d'été, soit 16 levées par an incluses dans le forfait dont le prix serait revu.
  - Des réunions d'information seront prévues avant la fin d'année par le service de gestion des déchets pour répondre aux questions des habitants à propos des modifications apportées au service de collecte des déchets. La facturation de la redevance devient effective au 1<sup>er</sup> Janvier 2013.

*L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20:45 heures*